



BUREAU EXECUTIF

Bruxelles, le **23 août 2022**

Procès-verbal

Membres: Didier FREROT, Président
Marc PARIZEL, 1er Vice-Président
Christian DEJASSE, Vice-Président (excusé)
Jean PATINET, Trésorier

Invités : Thierry KLUTZ, DT (excusé)
Hervé CORNILLIE, SG

SPORT

BMA

La cotisation annuelle des membres passera à 30.000 € à partir de 2023 sur décision de l'AG du 13 juillet 2022. Il faut en conséquence adapter le plan programme. C'est principalement l'augmentation du prix des pièces et des frais de transport qui explique cette hausse, non les frais de ressources humaines (coachs). La SA de droit public « Circuit de Francorchamps » veut se rapprocher de la BMA. Reste à voir si cela sera constructif. Jean PATINET sera le lendemain en réunion de vérification des comptes à 15h.

Encadrement hivernal des pilotes MX et enduro

La période hivernale est propice pour proposer un stage aux pilotes MX et enduro au regard de la saison et du calendrier sportif. Le BE y est favorable sur le principe. Toutefois, au-delà de l'organisation, tous les aspects administratifs et comptables devront être réglés pour 30 décembre et ce, pour la subsidiation effective des dépenses engagées. Thierry KLUTZ doit élaborer une proposition qui tienne compte des aspects calendrier, localisation, statuts, dépenses éligibles (éviter les soucis rencontrés par le passé avec les forfaits hébergement et boissons). A ce titre, pour plusieurs membres, Loon semble idéal. A propos de stages, ventiler les frais y liés selon les statuts semble fastidieux et générateur de problèmes. A éviter.

Attitude de certains coachs

Plusieurs signaux sont parvenus aux membres du BE quant à l'attitude inappropriée du coach Eric SIRIEZ. Le BE, à l'unanimité, ne souhaite plus collaborer à l'avenir avec lui.

Circuits permanents

Le GT intercabinet MX, qui rassemble les trois cabinets ministériels wallons concernés et la FMWB, s'est réuni le 18 août 2022 au cabinet DOLIMONT (infrastructures sportives). Thierry KLUTZ a vivement défendu l'importance du dossier et rappelé qu'après 1 an, 1 an et demi, peu de choses ont avancé et qu'il est plus que temps que cela bouge. Il a longtemps été question du dossier de Bertrix. Tout ce qui a été demandé a été fait. Que faire de plus ? Le cabinet BORSUS (aménagement du territoire et urbanisme) est favorable au permis. Le cabinet TELLIER (environnement) n'y est pas opposé mais ne veut prendre aucune décision temps que les procédures au Conseil d'Etat ne sont pas allées à leur terme. La note déposée par MoToDev a été lue par l'administration et l'avis est strictement défavorable, car estimée ne pas aller suffisamment loin. Le cabinet TELLIER signale qu'il travaille à de nouvelles conditions environnementales pour les circuits de MX de façon globale et non strictement pour Bertrix. Il y a de la marge de manœuvre sur les jours utilisables, pour autant que la nature ait toujours le temps suffisant de se régénérer. A noter qu'un jour, c'est deux demi-journées, 24h... etc, de quoi imaginer quelques formules et amener de la souplesse. C'est d'ailleurs cela que le cabinet TELLIER attend désormais : une proposition avec des conditions globales pour l'utilisation des terrains, ce à quoi l'asbl et son conseil s'attellent. Le permis de classe II est globalement à revoir dans son ensemble (conditions sectorielles).

Suivi dossier circuit permanent de Bassenge

- Projet de bail emphytéotique : il faut le laisser en suspens à ce stade car il manque la relecture par notre notaire, ce que Jean PATINET va solliciter à son retour de congé ;
- Echos du RDV avec la commune de Visé (11 août 2022) : c'est la question des accès au site et de leur contrôle qui était le principal point de l'ordre du jour. La commune de Visé veut être utile et agréable à celle de Bassenge avec laquelle elle collabore bien. Aussi, pour la voirie sur son territoire, elle étudie la piste du déclassement de la voirie publique et sa mise à disposition aux gestionnaires du site, vu son nouveau statut privé. Se pose alors la question de l'entretien... Avant d'aller plus loin dans les frais préalables dans ce dossier et à charge de la FMWB, le directeur général suggère de consulter la banque de données de l'état des sols. Si les résultats sont négatifs (pollution, mouvement de terre...), il faut oser, selon lui, se poser la question de l'opportunité du projet. Comme Bassenge détient l'info quant à l'identification des parcelles cadastrales dont elle est propriétaire, Hervé CORNILLIE demande à la commune de procéder aux vérifications utiles. Pour un tiers, une vérification coûte 30€ par parcelle (et 10€ par parcelle de plus).

Cadre organisationnel et sécuritaire du Championnat de Wallonie

Thierry KLUTZ a voulu cette réunion en réaction à quelques incidents (épreuve à Solre-Saint-Géry). Elle s'est tenue le 10 août 2022 avec les organisateurs d'épreuves. Beaucoup de sujets ont été évoqués : les ressources inégales des organisateurs, les expériences diverses, corde/balilage, l'importance d'organiser des courses annexes ou non licenciés, l'intérêt

d'organiser les épreuves sur deux jours, les visites préalables d'homologation des circuits, la gestion des poubelles, les différentes politiques disciplinaires, la communication entre les fédérations, le suivi des inaptés par fédé... de nombreux points de travail. Le BE demande au GT de faire des propositions concrètes, sur lesquelles il pourra ensuite statuer. Un cahier spécial des charges pour ce type d'épreuve peut être imaginé. On ne part pas de rien, cela existe déjà (notamment FMB).

ADMINISTRATION GENERALE

PV du BE du 6 juillet 2022

- Points en suspens (évolution Plan Programme 2022 et opération « Pass-Sport ») :
 - Le tableau de synthèse avec les nouveaux montants du plan programme est validé.
 - Quant à l'opération « Pass-Sport », il restait une divergence de vue sur les critères à utiliser. Il faut une diversité de bénéficiaires et non réserver les 248 bons de 30€ aux mêmes types de pilotes. Voici les critères retenus (Didier FREROT procédera à l'extraction sous la forme « NOM/Prénom/Discipline/Adresse/Compte ») :
 - a. Des bénéficiaires tous différents ;
 - b. Des licences annuelles émises avant le 30/06 (soit 1974 – celles dès le 01/07) ;
 - c. Pas de licence d'entraînement ;
 - d. Pas de licence E-bike et speedway car nombre trop peu significatif ;
 - e. Pas de doublon ;
 - f. Ventilation au prorata des disciplines;
 - g. Priorité aux plus jeunes.
- On utilisera la référence comptable 1.14.09 divers. Si une avance peut vite intervenir, le solde est quant à lui annoncé au terme de l'opération en 2023, voire 2024.
- Approbation, sous réserve de tenir compte des nouveaux critères « Pass-Sport » et de la ventilation par discipline.

Tarifification 2023

- **Licences**
Au regard de ce que coûte un changement de club et les forfaits de frais administratifs (15€), la licence passager loisir doit être portée à 15€ (au minimum).
- **Droits calendrier**
Il est proposé de relever à 15 € le tarif "loisirs" actuellement à 13 €. Ce montant est celui pratiqué depuis le début de l'année 2000. On est en 2022. La simple indexation aurait été beaucoup plus impactante. Pour Jean PATINET, ce n'est pas assez : il préfère 20 ou 25€. En outre, il craint des retours quant à la procédure. Le projet de calendrier peut être établi par la Commission Tourisme (Jean-Pol SEPULT). Cindy vérifie la bonne perception de leurs droits et si le club a payé effectivement son adhésion de 100€ à la fédération. Quant aux droits calendrier sport, le BE décide qu'ils sont maintenus à l'identique.

- **Droits d'organisation**

Ils sont limités à ceux de 2022. Quant à l'aide aux nouvelles organisations, elle est maintenue à l'identique. Marc PARIZEL signale qu'il faut veiller à neutraliser les deux années COVID dans le critère manifestation < 3 ans. A priori, il y a un seul prétendant : MX Stadium.

Toutes les RC organisation vont augmenter de 5% en 2023 à l'initiative de la compagnie d'assurances, ce qui inmanquablement sera répercuté dans les tarifs.

Pour toute cette information à communiquer aux clubs, il convient de faire valider la lettre annuelle par le CA et ensuite de l'envoyer dans la foulée de sa réunion.

Echos du RDV du 22 août 2022 avec la rédaction des sports de la RTBF

Suite à l'incident "communication" (émission 100% Sport) qui a marqué les 24h, contact a été pris avec la RTBF et le département des sports pour solliciter une rencontre et discuter de cet incident mais aussi de la promotion des sports motocyclistes en général. Christian DEJASSE avait dressé un relevé minuté des problèmes (erreur, mensonge...) recensés dans l'émission. S'ils n'ont aucune influence sur les propos de Xavier SIMEON, la RTBF aurait pu, pour sa part, aussi consulter d'autres sources, dicit Laurent BRUWIER. Bref, recouper l'info par exemple auprès d'un officiel ou de la fédération. A cette fin, une note de présentation générale de la fédération et de personnes-ressources (président, DT...) avait été rédigée, tout comme un focus sur les disciplines pratiquées aux particularités pas toujours connues des journalistes. Désormais, des duos de journalistes sont formés pour suivre une discipline et, pour les nôtres, les interlocuteurs sont :

- Olivier Gaspard oga@rtbf.be

- Gérald Wery gee@rtbf.be

Il nous est demandé d'utiliser avec intelligence ces deux adresses. Noyer les boites mail de toute l'information n'a pas de sens, car plus rien ne leur paraîtra prioritaire. Mais il convient de signaler, par exemple, à tel endroit, il y a risque de CM ou CE, telle compétition a cette caractéristique... cibler les informations à plus-value. De plus, en télé, il y a de fortes concurrences entre niveau et disciplines (place du sport féminin, handisport, les grands tours...) et des ressources (budget, RH...) plutôt en baisse. Enfin, il faut penser en termes de digital. Ces canaux offrent bien plus de possibilités qu'on ne le pense (TV à la demande, interactions réseaux sociaux...). Les publications "moto" fonctionnent très bien, selon la RTBF.

Formation AISF Gestionnaire de fédération sportive

Tronc commun : cours les mercredis en soirée (18h30-21h30) du 21/09 au 30/11, hors congés scolaires. Cours spécifiques : cours les jeudis en soirée (18h30-21h30) du 19/01 au 16/03. Evaluation : travaux écrits à remettre et examens oraux. Coût : 450 €. Le BE ne voit pas d'intérêt à participer à cette formation car elle n'est pas adaptée à nos besoins.

Facturation de la location des motos

Les stages ADEPS étant terminés (et s'étant globalement bien déroulés), la facturation pour l'usage des motos peut intervenir. Idéalement, il faudrait clôturer les stages par une activité spécifique (type démo), notamment en présence des parents.

Carte Collector

Didier FREROT signale que, pour l'édition II, contact a été pris avec Christophe LEFEVRE. C'est Gaston RAHIER qui sera à l'honneur.

Affaire Romain KAIVERS

Il n'y a pas lieu de la commenter ou de réagir au départ de la FMWB car c'est la FMB – plus particulièrement visée – qui doit le faire, si elle le désire du moins.

Mention des disciplines propres à chaque club

Un club est un club et peut tout proposer. Il est inutile et inefficace de mentionner cette information sur le site internet, laquelle proposition avait été faite pour permettre à un surfeur de trouver un club directement en lien avec sa discipline.

Rôle des membres du personnel dans les clubs et organisations

Il est renvoyé vers les statuts de la FMB (dans lesquels est prévu que le secrétaire exécutif ne peut exercer aucune autre fonction dans l'univers de la moto ou des fédérations de moto). Le BE considère que le personnel rémunéré de la FMWB n'a pas à être directeur de course ou autre, au risque un jour d'être juge et partie.

Accès à une compétition

Plusieurs notes de frais sont bloquées à ce stade car elles demandent un remboursement d'un droit d'accès à une manifestation (sans preuve ou justificatif), souvent de 15€. C'est lié au sport et bien légitime, mais il est impératif qu'il y ait une vue sur qui peut représenter la FMWB (par désignation ?) et éviter l'inflation de demandes de ce type, a fortiori illégitimes. En outre, sans justificatif, aucune dépense ne peut espérer être récupérée auprès de l'ADEPS. Ce sont alors les fonds propres de la fédération qui doivent la prendre en charge.

Prochain CA

Il se tiendra le mercredi 12 octobre à 20h en nos locaux. Il sera précédé à 16h d'un BE (avec présence de Thierry KLUTZ).